

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	7
• votants	9
• absents	4
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 17 février 2022 à 18 heures 00

**Date de convocation :**

11 février 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :

11 février 2022

Objet

Evolution des tarifs des concessions au cimetière

Mme STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mesdames BOLEA Maryse, STRADERE Michèle, WINTERSTEIN Martine, Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, SALES André,
ARIES Fabienne donne procuration à Maryse BOLEA
MAURETTE Bernard donne procuration à Michèle STRADERE
Absents : VALLE Anthony, VEYRIES Nadine.

Secrétaire de séance :

M. BOLEA Maryse

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des tarifs actuels des concessions au cimetière :

- 106.70€ pour une concession double
- 64.00€ pour une demi-concession
- 600.00€ pour une case au colombarium.

Aussi, elle propose de modifier ces tarifs élaborés lors du passage à l'euro et de les arrondir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide des tarifs suivants à compter du 1er mars 2022 :

- 110.00€ pour une concession double
- 65.00€ pour une demi-concession
- 600.00€ pour une case au colombarium.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 22 février 2022.

Fait à Barbazan, le 18 février 2022.

Le Maire,

